

**Projets d'aires protégées des monts Groulx et de
l'île René-Levasseur**

Audiences publiques sur l'environnement

Mémoire

présenté par

Serge Paré

biologiste, enseignant

Cégep de Baie-comeau

5 juin 2003

Réflexions sur la biodiversité au Québec et ailleurs....

Introduction

Depuis le début de ces audiences nous parlons d'aires protégées et de biodiversité avec, en arrière-plan, l'exploitation des ressources naturelles et les impacts économiques qui en découlent.

Cependant, quelques questions demeurent et n'ont pas encore été soulevées :

- pourquoi est-il important de sauvegarder la biodiversité?
- est-ce que les aires protégées à elles seules peuvent préserver la biodiversité?
- le Québec est-il un état pro-environnement?

Pour la grande majorité des gens (incluant patrons d'industries et d'entreprises, politiciens etc), la biodiversité est une lubie des écologistes. Les aires protégées sont ainsi un frein économique entraînant des pertes d'emplois et de profits.

À quoi ça sert de protéger de petites grenouilles (cas actuel pour un développement résidentiel sur la rive sud de Montréal) ou toutes autres espèces que l'on retrouve ici ou à l'autre bout du monde?

Ces questionnements nous amènent à réfléchir sur la place des humains comme espèce dans le grand écosystème qu'est notre planète.

La biodiversité son importance

« Le concept de biodiversité est apparu durant les années 70 lorsque des écologistes et des conservationnistes prirent conscience que la disparition des espèces, qui se faisait jusque là dans une indifférence quasi générale, s'accélérait et était la conséquence de la croissance démographique ainsi que la destruction de nombreux milieux parmi les plus riches en ressources biologiques. » (Dajoz, 2000, p. 433).

« Depuis les années 70 la biodiversité est devenue un sujet de recherche et de conférences. En 1992, lors de la Conférence des Nations Unis sur l'Environnement et le Développement à Rio de Janeiro, une convention a été signée par 159 gouvernements; la Convention sur la diversité biologique (CDB).» « Si les résultats pratiques et les décisions concrètes de cette conférence paraissent décevants, elle a eu le mérite de faire savoir au grand public que la perte de la biodiversité est un des dangers qui menacent la planète.» (Dajoz, 2000, p. 433).

Pourquoi la biodiversité est-elle si importante? Qu'est-ce que ça peut changer qu'une espèce d'insecte disparaisse à l'autre bout de la terre?

« Le problème, c'est qu'on ne connaît pas encore le rôle précis que joue chacune des espèces dans les écosystèmes. Nous ignorons donc les répercussions que pourrait avoir la disparition de l'une d'entre elles. Si vous êtes en avion, combien de boulons peuvent se détacher avant que l'appareil pique du nez ? » (Kavanagh, in l'actualité, juin 2003, p. 24).

Pourquoi les humains doivent-ils se préoccuper de la disparition des autres espèces vivantes?

Pour avoir une idée juste des enjeux de la conservation de la biodiversité et du développement durable voyons un extrait de Barbault (2001).

« Une population humaine croissant en nombre et en exigence de développement est une pression accrue sur les ressources. Économistes, hommes politiques, industriels, ont et auront à se pencher sur ce problème: comment maintenir un développement économique satisfaisant pour les populations humaines sur le long terme? Comment concilier les besoins croissants en pétrole, charbon, gaz, bois, surfaces cultivables, nourriture, eau, etc. (et la production accrue de polluants tel CO₂, CH₄, etc.) avec l'exigence d'une qualité de vie meilleure pour le plus grand nombre, c'est-à-dire avec une biosphère capable de satisfaire durablement ces besoins? »

Pour répondre aux questions précédentes il faut d'abord se débarrasser de vieux clichés qui opposent économie et écologie, réalisme et idéalisme utopique, civilisation et nature.

Pour l'humanité future, l'objectif est nécessairement double :

- 1. assurer ses besoins essentiels, qui sont de l'ordre de l'économie mais aussi de la qualité de la vie;*
- 2. maintenir un équilibre des systèmes écologiques de manière à assurer les conditions d'un renouvellement à long terme des ressources qui lui sont nécessaires.*

C'est clairement là un problème de civilisation. Des choix sont à faire. Di Castri (1989) l'a posé très clairement et l'on se reportera à son analyse qui introduit à ce qui sera l'un des grands débats social, scientifique, politique, philosophique des prochaines décennies. Di Castri souligne qu'après une phase assez stérile d'opposition entre développement économique et préservation de l'environnement s'est imposé peu à peu le concept de développement durable de la biosphère. Il prend en compte la complexité des interactions biologiques, économiques et politiques et, surtout, reconnaît les changements progressifs d'échelle vers la globalisation des problèmes. »

Ainsi, la survie de toutes les espèces repose sur la biodiversité. Les écosystèmes à forte biodiversité sont très productifs et beaucoup plus stables! *« La richesse spécifique est liée à quatre grands facteurs : la latitude du territoire, sa surface, la diversité des habitats de même que la dimension de l'espace et les liaisons entre habitats, qui favorisent la dispersion des espèces, les échanges floristiques et faunistiques »*(Angelier, 2002, p. 196). Pour expliquer ce phénomène, prenons un exemple simple. La forêt boréale et la toundra ne renferment pas une grande diversité, tous les herbivores doivent donc se nourrir que de quelques espèces végétales et les carnivores que de quelques espèces de proies. Advenant la disparition d'une ou de plusieurs espèces, toute la chaîne alimentaire s'effondre. Imaginez la disparition du lichen à caribou! Ainsi, toutes les espèces sont interreliées et ont un rôle (souvent méconnu des humains) bien précis.

Dans les écosystèmes à forte biodiversité, le nombre de composantes à la base de la chaîne alimentaire est très élevé et les liens entre les divers maillons de cette chaîne sont très nombreux. La disparition d'un élément risque d'être beaucoup moins dommageable qu'un écosystème où la base est constituée que de quelques espèces.

Les humains sont dépendants de la qualité des écosystèmes qui constituent leur environnement, étant donné que la viabilité des écosystèmes est directement liée à la biodiversité, alors les humains sont, aussi, directement dépendants de la biodiversité!

Plusieurs expérimentations ont prouvé que la stabilité des écosystèmes et des chaînes trophiques (alimentaires) est directement liée à la biodiversité (La biodiversité en péril mars 2001, émission découverte). Dans de nombreux cas, la survie des écosystèmes après le passage d'un cataclysme (ex. : ouragan) est proportionnelle à sa biodiversité et à la complexité structurale de ceux-ci.

La biodiversité ne se limite pas qu'au nombre d'espèces en un endroit donné, elle englobe aussi entre autres: la diversité génétique qui est la variabilité de la composition génétique des individus au sein des espèces et des populations ou, entre ces dernières, la diversité des écosystèmes qui est la diversité structurale et fonctionnelle des écosystèmes qui sont présents (microhabitats) dans une région, la diversité intraspécifique, la diversité des liens entre les différentes espèces et entre les différents habitats.

Pour bien comprendre l'importance de la biodiversité à une échelle plus globale, je vous réfère aux émissions suivantes :

- « Repères », 6 septembre 2002 de Radio-Canada International. Des entrevues entre autres, avec M. Jean-Luc DesGranges, écologiste chercheur du SCF, et M. David Suzuki, brossent la situation de la biodiversité au niveau planétaire. L'adresse Internet où vous pouvez écouter les entrevues : <http://www.rcinet.ca/scripts/default.asp?s1=Programmes&s2=ProgrammeLangue&s3=54&s4=archives>
- « La biodiversité en péril », mars 2001, émission découverte de Radio-0Canada télévision. Très intéressante, elle porte à réfléchir! L'adresse Internet où vous pouvez voir la transcription est : <http://radio-canada.ca/actualite/decouverte/> (vous devez peser sur actualiser pour que la page s'affiche) (cliquez sur Encyclopédie de A à Z et dans l'index des émissions recherchez « Biodiversité en péril »)

Les aires protégées l'ultime solution à la sauvegarde de la biodiversité?

Protéger la biodiversité ne se limite pas qu'à faire des aires protégées. La superficie ainsi soustraite à l'exploitation ne peut à elle seule préserver les espèces. L'implantation des aires protégées doit être un moyen parallèle à d'autres méthodes de protection. Ainsi, des techniques d'exploitation plus écosystémiques (développement durable, gestion intégrée du territoire) des forêts et de toutes autres ressources naturelles doivent être instaurées. La mise en place de lois ou règlements favorisant le développement durable est aussi nécessaire.

L'efficacité des aires protégées est surestimée. Comment peut-on dire que la réserve écologique Louis-Babel pourra jouer son rôle si, à quelques centaines de mètres de sa frontière, des prospecteurs de pétrole procèdent à des forages. Et s'ils en trouvaient du pétrole !? Nos limites d'aires protégées ne limitent pas les déplacements des espèces animales.

À quoi bon implanter une aire protégée sur l'île René-Levasseur si le reste de l'île n'est pas exploité de façon à préserver ou à favoriser la présence d'une forêt surannée représentative de l'île (coupes mosaïques trois passes au lieu de deux)? L'île René-Levasseur renferme les plus vieilles forêts intactes du domaine boréal, elle est la « cathédrale » de la pessière noire. De plus, l'exploitation de ses forêts se fait sans aucune connaissance des populations animales qui s'y trouvent. On ne peut exploiter une ressource pour faire des études par la suite!

Rappelons, ici, l'importance de la pessière noire. « *L'épinette noire est présente uniquement en Amérique du Nord et absente de façon naturelle ailleurs dans le monde. Les plus grandes forêts d'épinette noire se retrouvent dans l'est du continent, soit au Québec, en Ontario ainsi qu'à Terre-Neuve. C'est sur les terres publiques du Québec que l'on retrouve les plus grandes forêts d'épinette noire au monde. Le Québec possède donc un patrimoine forestier mondial unique. » « Le Québec a donc la responsabilité, envers toute la biosphère, d'assurer la pérennité et la biodiversité des forêts d'épinette noire, en y pratiquant un aménagement durable pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Pour atteindre cet objectif, la recherche menant à une meilleure compréhension du fonctionnement de cet écosystème est essentielle.» (Gagnon, 1998, p. 1).*

Il faut aussi souligner que beaucoup d'espèces animales menacées ou en danger de disparition sont associées aux forêts surannées. La préservation de l'intégrité de ces forêts devient donc primordiale.

Alors, est-ce que les aires protégées à elles seules pourront assurer la pérennité et la biodiversité des forêts d'épinette noire?

La mise en place des aires protégées origine de la Convention sur la diversité biologique (CDB). En plus des zones protégées cette convention stipule, selon l'article 8c, qu'il faut « *réglementer ou gérer les ressources biologiques présentant une importance pour la conservation de la diversité biologique à l'intérieur comme à l'extérieur des zones protégées afin d'assurer leur conservation et leur utilisation durable* ». De plus, l'article 8e stipule qu'il faut « *promouvoir un développement durable et économiquement rationnel dans les zones adjacentes aux zones protégées en vue de renforcer la protection de ces dernières* » (Seutin, in Perron, Plante, Dusseault, 2001, p. 135)

Les pays qui ont ratifié cette convention se sont engagés à respecter ces règles. Le débat sur les aires protégées de l'île René-Levasseur et des monts Groulx ne se limite donc pas aux seules superficies de ces dernières mais bien aux territoires adjacents aussi!

Si ces aires sont instaurées, il faut donc que l'exploitation des ressources naturelles en périphérie se déroule selon les règles de l'art (développement durable) et dans le respect de la CDB.

Et le Québec dans tout ça ?

« *Le Québec a malmené plus de territoire que les autres provinces canadiennes* » (Kavanagh, in l'actualité, juin 2003, p. 22).

D'après une étude, M. Kavanagh du Fonds mondial pour la nature (WWF-Canada) affirme que la nature au Québec est dans un piètre état. « *Les engagements pris par le Canada en 1992 (CDB), de protéger la biodiversité est entrain de sombrer dans l'oubli.* » « *Il faut que les canadiens cessent de penser que les réserves d'eau potable, de bois, de poissons et des autres ressources naturelles sont illimitées.* » (Kavanagh, in l'actualité, juin 2003, p. 22, 24).

Ce qui est le plus inquiétant chez nous et même partout dans le monde, réside dans les politiques des gouvernements (qui changent et bouleversent bien des choses) et les traités internationaux en matière de libres échanges.

Par exemple :

Est-ce que le nouveau gouvernement Libéral au Québec va permettre la construction de mini-centrales et de mégas projets? Les dirigeants d'Hydro-Québec ne sont pas contre l'idée!

La biodiversité et le développement durable sont en péril avec le libre échange, la section 11 de l'Aléna (traité de libre échange entre le Canada, les États Unis et le Mexique) stipule que, si une loi environnementale empêche une compagnie de faire des profits, cette dernière peut poursuivre le gouvernement pour la dédommager. À cette date plusieurs poursuites ont été déposées contre les gouvernements par des compagnies.

- La Sun Belt Water Inc. de Californie poursuit le Canada pour 16 milliards, car le gouvernement de la Colombie-Britannique a diminué l'exportation de l'eau au début de 1990. Sun Belt évoque que ces restrictions nuisent à la compagnie.
- S.D. Myers Inc., une compagnie américaine oeuvrant dans les produits chimiques, vient juste de gagner une poursuite de 8 millions contre le Canada (nous sommes en décembre 2002), qui voulait maintenir un traité international qui interdisait l'exportation de déchets toxiques. S.D. Myers qui recycle les BPC dit que ce traité empêche l'approvisionnement en matière première à ses usines et, de ce fait, réduit ses profits!
- Ethyl Corporation, une compagnie américaine dans le domaine de la chimie, a débuté des poursuites envers le Canada lorsque que notre gouvernement a interdit en 1998 un additif toxique pour l'essence. Malgré le fait que ce produit soit interdit en Europe et dans plusieurs états américains, Ethyl proclamait que notre gouvernement n'avait aucun droit de dire que ce produit était dangereux. En fin de compte, le gouvernement a accepté un règlement hors cour de 20 millions en plus de lever l'interdiction!?

C'est l'inverse du principe de pollueur-payeur et il y a bien d'autres exemples !

Conclusion

Nous vivons et interagissons avec l'environnement et les autres espèces. Il faut prendre un virage radical et opter pour la protection de la biodiversité et une exploitation rationnelle et durable des ressources naturelles. « *Si nous ne modifions pas nos façons de les exploiter, les générations à venir ne pourront pas jouir d'un environnement et d'une économie en bonne santé* » (Kavanagh, in l'actualité, juin 2003, p. 26).

Bibliographie

ANGELIER, Eugène (2002). Introduction à l'écologie, Des écosystèmes naturels à l'écosystème humain, Paris, Édition TEC & DOC, 230 p.

BARBAULT, Robert (2000). Écologie générale, Structure et fonctionnement de la biosphère, 5^e édition, Paris, Dunod, 326 p.

DAJOZ, Roger (2000). Précis d'écologie, 7^e édition, Paris, Dunod, 615 p.

Émission découverte, (page consultée le 5 juin 2003), [En ligne],
adresse URL : <http://radio-canada.ca/actualite/decouverte/>

Émission repères, (page consultée le 5 juin 2003), [En ligne],
adresse URL : <http://www.rcinet.ca/scripts/default.asp?s1=Programmes&s2=ProgrammeLangue&s3=54&s4=archives>

GAGNON, Réjean (1998). Les bases écologiques de fonctionnement des forêts commerciales d'épinette noire du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougameau-Chapais (Québec) : vers un aménagement forestier durable, Première version, Université du Québec à Chicoutimi, 27 p.

KAVANAGH, Kevin (juin 2003). « Un Québec contre nature ? » L'actualité, vol. 28, n^o10, p. 22-26

PERRON, N., M. Plante et C. Dusseault (2001). Tout un monde à connaître ! Actes du 2^e Forum Forêt-Faune, Jonquière, 10-11 novembre 1999. Forum Forêt-Faune, Chicoutimi, 260 p.